



MISS LAVANDOU 2024

RÈGLEMENT

Article 1 - Objet du concours :

Le concours de Miss Lavandou 2024 a pour objectif de mettre en avant l'élégance, la grâce, l'intelligence et l'engagement social des participantes.

Il vise à célébrer la diversité et la beauté sous toutes ses formes.

L'Élection de Miss Lavandou 2024 se déroulera le samedi 16 mars 2024 au Cosec sis Avenue Jules Ferry 83980 Le Lavandou.

L'élection de Miss Lavandou 2024 est placée sous le thème du Cinéma.

Article 2 - Conditions d'admissibilité au concours :

Pour pouvoir participer à l'Élection de Miss Lavandou 2024, la candidate devra répondre aux conditions suivantes :

- Pouvoir justifier d'une résidence principale dans la localité concernée soit Le Lavandou, Le Rayol-Canadel ou Bormes les Mimosas.
 - Toute domiciliation fictive ou fausse déclaration entraînera sa disqualification ou l'annulation de son élection.
 - Remplir le formulaire d'inscription au concours et retourner ce dernier au service évènementiel avant le 1er février 2024.
 - Être née entre le 1er janvier 2008 et le 1er janvier 1998 ;
 - Ne pas faire l'objet de poursuite et/ou condamnation pénale.
 - Être en mesure de participer aux différentes étapes de présélections et de répétitions à l'élection.
- Tout manquement à plus de 2 (deux) répétitions entraînera une disqualification.

Répétitions :

- Vendredi 8 mars 2024 de 18h00 à 21h00 - Pôle Danse sis rue du stade 83980 Le Lavandou
- Samedi 9 mars 2024 de 13h00 à 18h00 - Pôle Danse sis rue du stade 83980 Le Lavandou.
- Dimanche 10 mars 2024 de 13h00 à 17h00 - Espace culturel sis Avenue de Provence 83980 Le Lavandou.
- Vendredi 15 mars 2024 de 18h00 à 21h00 - Cosec sis Avenue Jules Ferry 83980 Le Lavandou.

Article 3 - Conditions générales de participation à l'élection :

L'inscription à l'élection Miss Lavandou 2024 est gratuite.

Chaque candidate ne participe à l'élection que parce qu'elle le désire pour son intérêt personnel.

- Tout dossier d'inscription doit être dûment complété et signé par la candidate, accompagné d'une copie de la carte d'identité ou du passeport français, d'un RIB et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 (trois) mois au jour de l'inscription.
- Toute absence de la candidate le jour de ladite élection entraînera automatiquement sa disqualification.
- Toute absence de la candidate à plus de 2 répétitions entraînera automatiquement sa disqualification.
- Pour sa présentation vestimentaire à l'élection concernée, la candidate devra se référer aux instructions de la Commune.
- Le maillot de bain ainsi que les costumes de l'élection lui seront prêtés par la commune le cas échéant.

La commune ne saurait se voir reprocher la disqualification d'une candidate si cette dernière ne remplit pas les conditions d'admission et/ou de participation à l'élection.

Article 4 – Composition du Jury & procédure de vote :

Le jury sera composé de 6 membres :

- 5 membres qui ne devront avoir de lien ni de parenté, ni de famille, ni de subordination avec l'une des candidates.
- Le 6ème membre sera le vote global du public présente à la soirée qui représentera une voix du jury à lui tout seul.

Délibération :

Une fois le dernier passage des candidates effectué, le personnel en charge de l'organisation de la soirée se chargera de collecter les bulletins de vote du public ainsi que les votes des membres du jury. S'en suivra un comptage et la candidate qui aura obtenu le plus de grand nombre de points sera élue Miss Lavandou 2024.

Article 5 - Respect du règlement et des valeurs attachées à l'élection :

La participation de la candidate à l'élection implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. La candidate a fait part de son adhésion aux valeurs de la commune.

La candidate reconnaît que toute fausse déclaration et/ou toute attitude et/ou comportement contraire au présent règlement et/ou que toute atteinte à l'image de l'élection Miss Lavandou est susceptible de porter un préjudice à celles-ci.

La candidate pourra dans cette hypothèse être suspendue ou destituée de son titre.

En cas de destitution pour infraction au présent règlement, la candidate ne sera par conséquent plus habilitée à porter son titre de Miss Lavandou, ni à s'en prévaloir.

Le titre de Miss Lavandou sera alors remis à l'une des dauphines élue selon l'ordre hiérarchique établi et sous réserve du respect des conditions d'admission et d'admissibilité prévues aux présentes.

Article 6 - Médiatisation de l'élection :

La candidate reconnaît et déclare être parfaitement consciente que l'élection fera l'objet de captations audiovisuelles et/ou photographiques.

La candidate se déclare également parfaitement informée de la médiatisation en résultant et de l'utilisation dans ce contexte de son image, sa voix, son nom, son prénom et plus généralement de l'ensemble des attributs de sa personnalité (ci-après dénommés ensemble, « les Attributs de sa personnalité »).

La candidate autorise expressément son titre, ainsi que ses ayants-droits, à titre gracieux et exclusif, à capter ou faire capter, fixer ou faire fixer, reproduire ou faire reproduire, et communiquer au public ou faire communiquer au public les photographies et/ou enregistrements audiovisuels reproduisant les Attributs de sa Personnalité, en tout ou partie, par tous moyens et sur tous supports tels que notamment : sur supports presse-magazine, sur Internet et par tous réseaux de communication électronique de la commune et ou/ du département, sur tous supports vidéographiques, dans toute salle ou tout autre lieu réunissant du public, à titre payant ou non payant, tant dans le secteur commercial que non commercial, et ce dans toute la commune et pour une durée d'un an à compter de la signature des présentes.

La candidate garantit la commune contre toute action et/ou recours de tous tiers à cet égard.

Fait à le.....
En 2 (deux) exemplaires, dont l'un est remis à la candidate,

Nom – Prénom :déclare, préalablement à la tenue de l'Election Miss Lavandou organisée par la commune du Lavandou, avoir pris connaissance du présent Règlement, l'accepter sans réserve et répondre pleinement aux conditions d'admissibilité.

Signature de la candidate ou des Parents/titulaires de l'autorité parentale en cas de minorité
Précédée de la mention « Lu et approuvé »